

Département de la Meuse
COMMUNE DE FAINS-VEEL

LE MAIRE DE FAINS-VEEL,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu la demande de l'entreprise SOGETREL.

ARRETE :

Article 1 :

La circulation sera perturbée rue d'Egremont à Fains-Véel à partir du 14 novembre 2022 ce jusqu'à la fin des travaux pour une remontée aéro souterraine de 1 m entre le FTX 301115 et la CH 446

Les travaux seront effectués par l'entreprise SOGETREL.

Article 2 :

La mise en place de la signalisation routière ainsi que le balisage sur le chantier même sont à la charge de la société SOGETREL.

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place des panneaux réglementaires et enlevés à l'issue des travaux.

Article 4 :

Messieurs les Adjoints, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Meuse et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fains-Véel, le 14 novembre 2022,



Le premier Adjoint,

Alain BUKOVATZ